



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2021
Convocation en date du 18 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Absent</u>	<u>Pouvoir</u>
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint	X			
Mme Alexia DALIFARD, adjointe	X			
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOU, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X	jusqu'à 23h30		
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER			X	
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN	X			
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël HOUELINE	X			
TOTAL	14		1	
Désignation d'un/une secrétaire de séance :	Mme CLAEREBOU Evelyne			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15	Nombre de votants : 14		

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOU, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2021.

I - AFFAIRES GENERALES

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet 2021-030 - Projet de plan de relance du numérique pour les écoles

M. Maxime CHAUVIN présente :

Lors de la dernière réunion de conseil, un avis favorable a été émis pour présenter un projet de plan de relance numérique pour l'école Lefizellier (volet équipement et volets services et ressources numériques) et pour étudier la possibilité de porter un projet pour l'école Saint Antoine.

Le projet de l'école Lefizellier se porte à 18 142,80 € TTC (volet équipement) et 252 € TTC (volet services et ressources numériques), pour 3 classes.

Le projet de l'école Saint Antoine se porte à 12 136.81 € TTC (volet numérique) et 224.50 € TTC (volet services et ressources numériques), pour 3 classes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ces deux projets de plan de relance numérique,

V - URBANISME

Objet 2021-031 - Projet logements Mayenne Habitat - Viabilisation du terrain

M. Christel JEGU présente :

La commune projette la viabilisation d'un terrain d'environ 3300 m², situé route de Laubrières, en vue de la construction de logements Mayenne Habitat.

Suite à demande, le cabinet Plaine Etude de Laval, a envoyé sa proposition de prestations et d'honoraires pour cette viabilisation (permis d'aménager, maîtrise d'œuvre, travaux de 1^{ère} et 2^{ème} phase :

Coût de la maîtrise d'œuvre : 16 500 € HT

Coût missions foncières : 4 500 € HT

Soit un total HT de 21 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
EMET un avis favorable à ce devis et AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet 2021-032 - Projet logements Mayenne Habitat - Viabilisation du terrain - Demande de subvention

Le conseil municipal,

VU le projet d'aménagement de terrain pour la construction de logements Mayenne Habitat ;

VU le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet :

Période	Préparation et études	Travaux
Juillet 2019	Achat du terrain	
Avril à juin 2021	Etudes	
Juillet 2021	Dépôt du permis d'aménager	
Fin août 2021	Lancement consultation entreprises	
Début octobre 2021	Analyse des offres	
Fin octobre 2021	Notification marchés entreprises	
Nov 2021 à janv 2022		Préparation de chantier
Fév à mars 2022		Chantier 1 ^{ère} phase
Avril 2022		Réception travaux 1 ^{ère} phase

VU le plan de financement détaillé :

	Dépenses HT		Recettes HT
Achat du terrain + frais d'acte	5 461,60 €	Contrat de territoire - volet « Habitat »	77 700 €
Bureau d'études	16 500,00 €	Autofinancement	77 761,60 €
Frais de géomètre	4 500,00 €		
Fibre Orange	4 000,00		
Travaux voirie 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase	125 000,00 €		
TOTAL	155 461,60 €	TOTAL	155 461,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du contrat de territoire - volet habitat d'un montant de 77 700 €
- Autorise le maire ou un adjoint à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Objet 2021-033 - Travaux aménagement de la route de Craon et de la place du Commerce : avenant au lot n° 1 (Terrassement - voirie - eaux pluviales)

Le conseil municipal,

Considérant les travaux d'aménagement de la route de Craon et de la Place du Commerce,

Considérant les travaux complémentaires pour le lot n° 1 (terrassement - voirie - eaux pluviales) pour la somme totale de 19 005,40 € HT

VALIDE la proposition d'avenant

AUTORISE le maire à signer le signer

PRECISE que le montant du marché se trouve porté de :

- Lot 1 : 209 699,50 € HT à 228 704,90 € HT

VI - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

Objet 2021-034 - Candidature de la commune à « Terre de jeux 2024 »

Mme Evelyne CLAEREBOU rappelle qu'en 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, qui souhaiteraient s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Devenir Terre de Jeux 2024, c'est, entre autres :

- Faire vivre à tous les émotions du sport en célébrant les jeux sur notre territoire, en fédérant les associations grâce à un forum ou une journée du sport
- Associer les commerces, les activités économiques, la mairie
- Associer toutes les générations en sollicitant les écoles, l'accueil périscolaire, l'association Génération Mouvement pour créer une dynamique sans barrière d'âge,
- Donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux en relayant l'actualité du projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la candidature de Ballots au vu d'obtenir le label "Terre de Jeux 2024".

VII - FINANCES - BATIMENTS

Objet 2021-035 - Approbation du compte de gestion budget commune et budget annexe Lotissement La Barrière - exercice 2020

Dressé par Mme DUFROU Armelle et M. ABRIAL Philippe, Receveurs.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet 2021-036 - Approbation des comptes administratifs budget commune et budget annexe Lotissement La Barrière - exercice 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme DALIFARD Alexia, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020, dressé par M. QUARGNUL Franco, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	857 189,40	1 316 728,04	872 843,87	808 030,07	1 730 033,27	2 124 758,11
Résultats de clôture		459 538,64		-64 813,80	0,00	394 724,84
Résultats N-1 reportés		117 887,11		279 804,67	0,00	397 691,78
TOTAUX		577 425,75		214 990,87	0,00	792 416,62
Restes à réaliser			156 122,00	32 800,00	156 122,00	32 800,00
TOTAUX RÉSULTATS DÉFINITIFS		577 425,75	156 122,00	247 790,87	156 122,00	825 216,62
		577 425,75		91 668,87		669 094,62

LOTISSEMENT LA BARRIERE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	99 406,88	94 730,00	81 670,00	99 306,00	181 076,88	194 036,00
Résultats de clôture		-4 676,88		17 636,00		12 959,12
Résultats N-1 reportés		-1 611,83		4 701,43		3 089,60
TOTAUX		-6 288,71		22 337,43		16 048,72
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	-6 288,71	0,00	22 337,43	0,00	16 048,72
		-6 288,71		22 337,43		16 048,72

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet 2021-037 - Affectation des résultats

Le conseil municipal,

VU le résultat cumulé constaté au budget de la commune à la fin de l'exercice 2020, qui s'élève à 577 425,75 €,

VU l'excédent d'investissement qui s'élève à 214 990,87 € et compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 156 122,00 € pour les dépenses et 32 800,00 € pour les recettes,

REPORTE l'excédent d'investissement de 214 990,87 € à l'article 001 et l'excédent de fonctionnement de 577 425,75 € à l'article est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour le budget lotissement La Barrière, le résultat d'exploitation s'élève à - 6 288,71 € et est reporté à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) ; le résultat d'investissement reste excédentaire de 22 337,43 € et est reporté à la ligne 001 (excédent antérieur reporté).

Objet 2021 - 038 - Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications données par Mme DALIFARD Alexia sur les taux d'imposition 2020, sur les bases d'imposition, sur la réforme sur le calcul de la taxe d'habitation, sur le transfert vers la commune de la part de la taxe foncière sur le bâti qui revenait auparavant au Département,

Après avoir voté, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des deux taxes locales pour 2021 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,92 % + ajout du taux départemental de 19,86 % soit un taux total de 57,78 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,01 %

Objet 2021-039 - Vote des budgets primitifs 2021

Le conseil municipal,

Considérant les propositions de budgets primitifs 2021 (commune et lotissement La Barrière) présentées par Mme Alexia DALIFARD

APPROUVE ces budgets, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 842 245,75 €	1 589 905,15 €
Lotissement La Barrière	87 963,71 €	104 007,43 €